

Mairie de PRADELLES
 Direction Départementale de l'Équipement de la Haute - Loire
 André Coignet architecte dplg urbaniste satg

PROJET APPROUVÉ

PRADELLES

PLU

plan local d'urbanisme



POCHER DE LA FAGETTE

La Commune

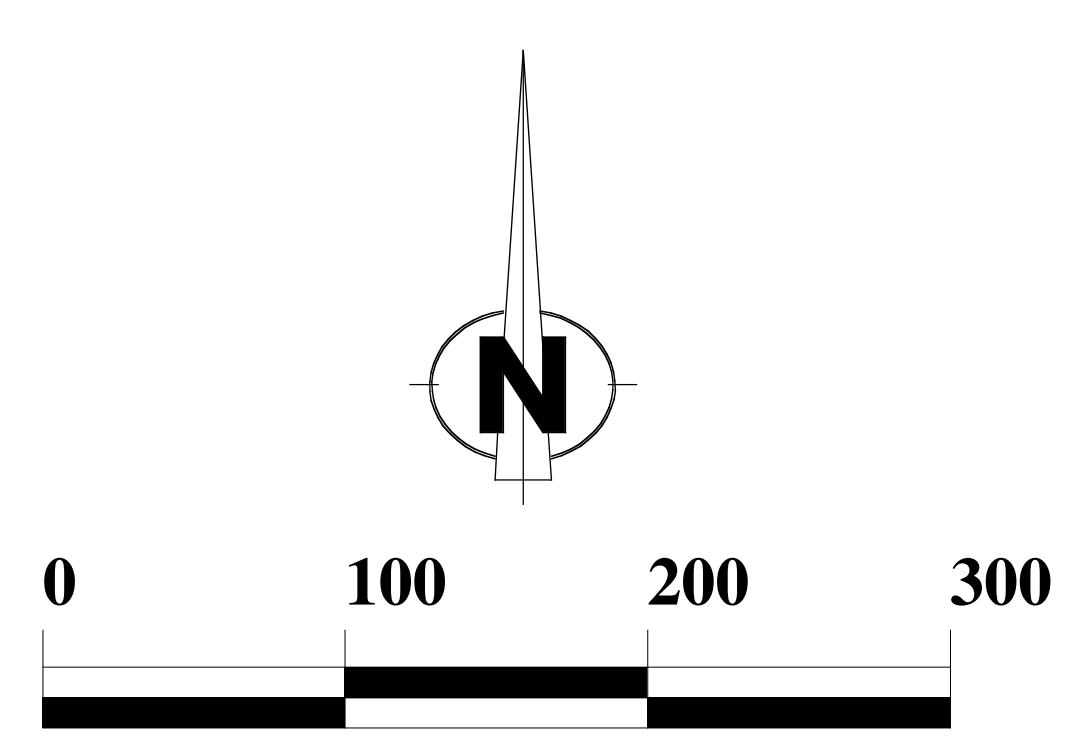
MODIFICATIONS

03-02 A

échelle 1/ 2500

arrêté le 09 décembre 2006
 approuvé le 10 novembre 2007
 mise en cohérence RN 88 le 24 avril 2008

LE BOURG



Le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et AU s'applique sur l'ensemble des zones U et AU figurant aux plans de zonage (délibération du 10 novembre 2007)

- Ub zone urbaine le bourg
- Uc zone semi-urbaine
- Uc zone urbanisée en proximité d'exploitations agricoles réhabilitation ou faible extension
- Ud zone urbanisée faible densité hameaux
- AU zone AU stricte
- AUc zone pouvant être urbanisée habitat faible densité
- AUr zone de loisirs
- A zone naturelle réservée aux exploitations agricoles
- An agricole - non constructible
- N zone naturelle boisée ou protégée
- Nh zones partiellement construites assainissement individuel
- Réciprocité 100m à partir des bâtiments Non Agricoles se reporter au plan 05-03 contraintes.
- Réciprocité 100m à partir des bâtiments Agricoles se reporter au plan 05-03 contraintes.
- Marges de reculem se reporter au plan 05-03 contraintes
- sièges agricoles

les périmètres des servitudes et contraintes sont à vérifier sur les plans 05-02 servitudes et 05-03 contraintes

